

DÉPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
TREBEURDEN

POLICE GÉNÉRALE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
EN RAISON DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN :

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie,
Signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT que des travaux d'élagage doivent être réalisés chemin de crec'h Hellen
par l'entreprise Cédric Anaise élagage ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon
ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

- A R R E T E -

* * *

ARTICLE 1 : Du lundi 7 décembre au mercredi 9 décembre 2020, la circulation des
véhicules sera interdite chemin de Crec'h Hellen sur décision du gestionnaire de
la voirie.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de kerariou et la corniche de Goas
Treiz.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise
pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise
en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les infractions à ces dispositions seront constatées et poursuivies conformément
à la Loi.

TREBEURDEN, le 26 novembre 2020

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint en charge de l'espace urbain,
du patrimoine communal et de la voirie,
Yannick HALNA



The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE TREBEURDEN' at the top and 'Côtes-d'Armor' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.